

Pièces détachées automobiles : l'Autorité se félicite de l'ouverture partielle à la concurrence de la vente des pièces détachées automobiles visibles

Publié le 25 août 2021

Promulguée le 24 août 2021, la [loi n° 2021-1104 du 22 août 2021](#) portant lutte contre le dérèglement climatique et renforcement de la résilience face à ses effets permet l'ouverture progressive à la concurrence des pièces détachées visibles dans le secteur automobile.

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

du 25 août 2021

[Lire le communiqué](#)